



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.59.94

Commune de LOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société INGRAM MICRO S.A.S. - siège social : 208 Allée de l'Innovation-59812 LESQUIN CEDEX - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, compte tenu de l'extension de sa plateforme logistique à LOMME, 7 avenue de la Rotonde, comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1510-1 - Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts,

ainsi que diverses activités soumises à enregistrement au titre des rubriques n^{os} 1530-2, 2662-2, 2663-1-b, 2663-2-b et à déclaration au titre des rubriques n^{os} 2910-A-2 et 2925.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de LOMME du **12 septembre 2016 au 11 octobre 2016 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Monsieur Georges ROOS, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la mairie de LOMME, au lieu de consultation du dossier, **les lundi 12 septembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00, mercredi 21 septembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 1er octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi 6 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00 et mardi 11 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de LOMME. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr - Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.